

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je vous ai assemblés à l'époque la plus rapprochée après la dissolution du dernier Parlement, afin de pouvoir me prévaloir de vos avis et de votre assistance dans l'administration des affaires de la Province.

Pendant la vacance, j'ai parcouru une grande étendue de la Province; et c'est avec beaucoup de satisfaction que je vous annonce que j'ai rencontré dans toutes les localités que j'ai visitées les juges les plus flatteurs d'une prospérité et d'un contentement général.

Dans le but de tirer un plan pour mettre le Département de la Poste dans l'Amérique Britannique du Nord sur un meilleur pied, les Commissaires des diverses Provinces se sont dernièrement assemblés à Montréal à ma suggestion. Je me flatte de pouvoir, avant la clôture de la Session, soumettre à votre considération une mesure pour effectuer cet objet important.

Les informations que j'ai reçues me permettent de dire que les officiers, auxquels l'exploration en était confiée, ont découvert une bonne ligne praticable pour un Chemin à Rail entre Québec et Halifax.

La détresse et les souffrances, qui ont accompagné l'immigration de l'année dernière dans la Province, m'ont causé la plus vive inquiétude. Le Gouvernement de Sa Majesté a donné à ce sujet la plus grande considération dans la vue de l'introduction, dans l'Acte Impérial des Passagers, de dispositions telles qu'elles puissent prévenir le retour de semblables calamités.

Ce sera à vous de décider s'il n'est pas à propos de passer quelque Statut Provincial qui puisse avoir l'effet de décourager l'introduction dans la Province de personnes malades et sans ressources, sans néanmoins arrêter le flux de l'immigration vigoureuse qui contribue si puissamment à son avancement.

Les nombreux projets pour la construction de Chemins à Rail introduits dans la législature dans chaque session consécutive, rendent expédition, pour l'uniformité de la législation et pour la protection des intérêts du public et de ceux des particuliers, qu'un statut soit passé pour résumer les dispositions qui peuvent, en général, s'appliquer à ces entreprises.

Je vous soumettrai sur ces matières importantes et autres des communications que m'a addressées le Secrétaire d'Etat pour les colonies.

La constitution de l'Université de King's College, un mode de cotisation plus équitable dans le Canada Ouest, et l'amélioration du système de Judicature dans les deux sections de la Province — sont au nombre des sujets qui attireront probablement votre attention.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

J'ordonnerai que les Comptes Publics, et les estimations pour la présente année, vous soient soumis.

J'ai la certitude que vous vous empêtrerez d'accorder les subsides nécessaires pour le service public.

Honorables Messieurs, et Messieurs,

Vous pouvez compter sur ma disposition à coopérer avec vous, à toutes les mesures propres à promouvoir le bien public.

Le Canada se trouve singulièrement favorisé sous le rapport des éléments de prospérité et le bonheur social — il a de grandes ressources naturelles — une population entreprenante, intelligente, et rapidement croissante ; des institutions de nature à concilier la liberté avec l'ordre — et les avantages de la paix qui lui sont assurés sous une Providence bienveillante, par le patriotisme de ses enfants et leur liaison avec un Empire juste et puissant à la fois. C'est au Parlement à faire valoir ces avantages, en autant que la Législation peut effectuer ce objet. Fasse le Ciel que nous nous acquittions de la tâche avec fidélité et succès.

#### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Montréal, vendredi 25 février 1848.

Après être revenu du Conseil Législatif, l'hon. Cayley a proposé Sir Allan McNab pour être orateur de la chambre d'assemblée. M. Cayley fit ici quelques remarques en faveur de la capacité, de l'urbanité, de la dignité et de l'impartialité du ci-devant orateur.

Le colonel Prince a secondé la motion, et fait l'éloge du gallant chevalier. Il a invoqué les précédents du parlement anglais pour prouver que Sir Allan devait être réélu orateur, et a ajouté que dans tous les cas il ne croyait pas qu'il y eût dans toute la chambre un seul membre qui ne fût prêt à dire comme lui, c'est-à-dire que Sir Allan McNab avait rempli son emploi avec soin, avec zèle, avec conscience et avec impartialité.

L'honorable Baldwin s'est alors levé, et a dit qu'il approuvait parfaitement les éloges donnés à Sir Allan McNab ; il a été plus loin et a ajouté que tous les membres devaient être du même avis. Mais, selon lui, Sir Allan ne devait pas être orateur et voici pourquoi : c'est qu'il lui manquait une des qualités essentielles à l'orateur d'une chambre composée de Canadiens-français et de Canadiens anglais, c'est-à-dire la connaissance de la langue française. C'était pourtant de la plus grande nécessité dans plusieurs circonstances, par exemple lorsqu'il y avait des contestations entre les membres, et que l'on en appelait à l'orateur. Si celui-ci ne savait pas le français, il lui serait souvent impossible de rendre justice. M. Baldwin se mettait à la place des Canadiens-français ; il se disait si l'on voulait élire orateur un membre, qui ne saurait que le français, que dirions-nous, nous qui ne savons que l'anglais ? Quelle justice pourrions-nous attendre d'un parlementaire. Il lui paraissait donc essentiel que l'orateur sût les deux langues, et personne ne lui semblait être plus propre à remplir la charge que l'hon. A. N. Morin, qu'il a proposé, après avoir fait l'éloge de ce monsieur, éloge bien mérité, et avoir ajouté qu'il ne croyait pas qu'il y eût un seul autre membre qui pût aussi bien convenir à tous les parts.

M. Lafontaine seconda la motion, et ajouta qu'il concevait dans tout ce que son honorable ami venait de dire relativement à Sir Allan McNab et à son honorable ami pour le comté de Bellechasse.

La motion de M. Cayley fut alors mise aux voix et perdue, par la division suivante :

Pour — Badgley, Boulton, (Toronto) Carroll, Cameron, Cayley, Crysler, Daly, McDonald, (Kingston) Malloch, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, (Brookville) Sherwood, (Toronto) Smith, (Frontenac) Stevenson, Webster — 19.

Contre — Armstrong, Aylwin, Baldwin, Beaubien, Bell, Boulton (Norfolk), Boutilier, Brooks, Burritt, Cauchon, Chastot, Chauveau, Oluristic, Davignon, Drummond, Duchesnay,

Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gugy, Guillet, Hall, Holmes Jobin, Johnson, LaFontaine, LaTrière, Laurin, Lemieux, Leslie, Lyon, Macdonald (Glengary), Marquis, McConnell, McFarland, Merritt, Morrison, Notman, Papineau, Price, Richards, Sauvageau, Scott (Bytown), Scott (Deux-Montagnes), Smith (Durham), Smith (Wentworth), Taché, Thompson, Wats, Wetenhall — 54.

L'hon. A. N. Morin fut alors élu unanimement, et conduit à la chaire par MM. Lafontaine et Baldwin.

Après les remerciements d'usage, Sir Allan McNab a complimenté M. Morin sur son élection et lui a offert ses services ; M. Morin a répondu, en remerciant le galant chevalier, et la Chambre s'est adjointe à lundi à 2 heures.

Montréal, lundi 28 février 1848.

L'hon. M. Sherwood introduit un bill pour régler la manière d'administrer le serrant par les magistrats.

Sur motion de l'hon. Cayley secondé par l'hon. Daly, la considération du discours de la couronne est remise à jeudi.

Vient ensuite des motions d'avis de motion par MM. Prince, Price, Badgley, H. J. Boulton et Aylwin. Des pétitions sont présentées, une par le Col. Prince, 4 par M. Chauveau, 1 par M. Fournier, 2 par M. Holmes et 9 par M. Aylwin.

Après tout cela, l'hon. Aylwin se lève et fait remarquer que le grand et populeux comté de Beauharnois n'est pas représenté dans la Chambre. L'hon. membre ajoute qu'il est du devoir de cette Chambre de s'enquérir au plus vite des raisons, qui rendent vacant le siège du représentant de Beauharnois, et fait motion, secondé par M. Price, que Félix Fortier, Ecr., C. C. C., comparaisse et produise le retour du comté de Beauharnois. Cette motion est adoptée. Mais Sir Allan McNab trouve qu'il vaudrait mieux ne précipiter pas les choses. M. Aylwin, au contraire, veut que l'on se hâte ; car, selon lui, il faut agir avec la plus grande sévérité, pour admettre le représentant du comté de Beauharnois, et cela parceque la Chambre n'est pas seulement S1 ou S2 comté, mais le pays tout entier. Il propose donc, secondé par M. H. J. Boulton, que cette affaire soit référée à un comité de toute la chambre pour demain mardi. M. Baldwin présente que ce ne fut pas devant un comité, mais devant toute la chambre en séance régulière. M. Sherwood de Toronto, lui, désirerait savoir quelle est la marche que l'on veut suivre en cette affaire. Quant à M. Prince, il demande lecture du retour de l'officier-rapporteur. Après cette lecture, il déclare qu'à son avis, la personne qui doit être déclarée élue est M. DeWitt. Il appert en effet, par la lecture de ce retour, que celui-ci avait la majorité dans tous les arrondissements où il y a eu des retours, et que, dans les deux ou les trois de poll ont été enlevés, M. DeWitt se trouvait en grande majorité. M. H. J. Boulton voudrait faire nommer un comité spécial pour cette affaire. M. Baldwin se déclare d'un avis différent. M. Christie veut connaître quel est le total de tous les différents retours. Le greffier donne les chiffres demandés. Ici commence un long débat auquel prennent part successivement MM. Cameron, Baldwin, Aylwin, McNab, Prince, H. J. Boulton. Le tout se termine par une motion de M. Aylwin pour faire comparître demain (mardi) à la barre de la chambre les deux officiers-rapporteurs qui ont été dépouillés de leurs livres de poll ; adopté.

M. Drummond se lève, et après avoir montré, en termes énergiques, combien il est dangereux pour le pays de le priver de représentants en parlement, il fait motion secondé par M. Chauveau que F. Fortier, Ecr., C. C. C., comparaisse devant cette chambre et produise les livres de poll et ces retours pour la ville des Trois-Rivières. M. Drummond, après cela, fait ressortir l'inconvenance et l'inconséquence pour l'officier-rapporteur de faire un retour spécial en cette occasion.

M. Notman se lève à son tour, et prononce à l'adresse de l'administration des paroles pleines de vérité, mais aussi bien propres à faire connaître l'opinion qu'en tous les vrais amis du pays. Il propose que F. Fortier, Ecr., C. C. C. produise le retour, les livres de poll, etc., pend le comté d'Oxford. M. Wetenhall secondé cette motion, qui est adoptée ainsi que la précédente. La considération de ces retours est fixée aussi à demain mardi.

M. Richards a proposé ensuite que F. Fortier, Ecr., C. C. C. comparaisse devant la chambre et produise les livres de poll et le retour pour le comté de Kent. Sir Allan McNab s'est alors levé, et a dit en peu de mots qu'il désirait que l'on donnât du temps pour examiner toutes ces affaires, et qu'elles ne fussent pas toutes remises à demain. M. Cameron s'est aussi exprimé dans le même sens. Mais M. Price et M. Baldwin se sont demandés comment les ministres peuvent oser demander du temps, eux qui, ayant nommé leurs créatures comme officiers-rapporteurs, ne doivent certainement pas être venus en chambre sans être prêts à les défendre. Malgré tout, M. McNab demande du nouveau du temps ; il prétend qu'il est impossible de prendre connaissance de tous ces documents en si peu de temps ; d'ailleurs, s'il ne se trompe pas, la coutume n'est pas de fixer pour un même jour l'examen de plusieurs élections contestées. L'hon. L. J. Papineau se lève alors, et commence par dire que nulle part on ne saurait trouver une plus mauvaise loi qu'en Canada pour la nomination des officiers-rapporteurs. Puis, il fait voir qu'il ne s'agit pas ici d'élections contestées, mais seulement de retours dans lesquels on doit rayer un nom pour en substituer un autre. D'ailleurs, selon lui, la chambre est attaquée dans son honneur, si lui convient de se défendre au plus vite. Il est donc d'avis que l'on procède promptement et sans désembrasser. La motion passe alors, et la Chambre s'adjointe à mardi à 3 heures.

#### AUX INSTITUTEURS DU DISTRICT DE MONTREAL.

Messieurs,

Voici une séance trimestrielle du bureau de l'éducation, fixée suivant la loi ; au premier mardi de mars prochain : je me permets de vous offrir quelques considérations, sur la nécessité qu'il y a pour vous de subir, à cette séance, un examen conformément à la 50me clause du statut de l'éducation. Bien que cet examen ne soit pas encore obligatoire, néanmoins il est du devoir de l'instituteur, ainsi que de tout homme de profession, qui ouvre sa carrière, de donner à un public judicieux et éclairé des preuves de capacité, dans la branche à laquelle il se destine. Oui, certes, l'instituteur de la jeunesse, dont l'état exige une si grande responsabilité, doit être munis de recommandations, qui attestent sa capacité à remplir un des plus beaux devoirs sociaux, tant pour lui-même, dont la vocation est un sacerdoce, que pour le public, qui ne doit lui accorder de confiance qu'en autant qu'il paraît la mériter. Entre toutes les lois qui régissent un peuple, il n'en est peut-être pas de plus exclusivement relative au bien-être de l'individu, comme de la communauté, que la loi d'éducation, puisque cette loi même confère à l'instituteur, une mission délicate, d'où découlent nécessairement, selon qu'elle sera bien ou mal remplie, ou l'adversité d'un

peuple, ses progrès dans la voie des améliorations, ou sa marche rétrograde, dans l'échelle sociale. Sans entrer dans le détail des devoirs de l'instituteur, qu'il me suffise de dire, qu'il est chargé de cultiver la raison de son élève, de ne faire entrer dans son esprit que des idées saines, justes et droites, de rectifier son jugement, de le rendre docile, de faire plier sa volonté, d'inculquer dans son cœur les principes de vertus civiles et religieuses, enfin de donner à l'état un vrai citoyen ; tel est le fardeau dont est chargé l'instituteur ; aussi quelle justesse, quel tact, quelle sagacité l'instituteur doit mettre dans l'exécution de ses devoirs ; mais le peuple judicieusement peu constant doit savoir jusqu'à quel point l'instituteur est digne de sa mission.

UN PIN MATOS.—Un nommé Seeley, Américain, s'était établi à Montréal depuis quelque mois comme courtier. Mais voilà bien qu'un bon jour de ces dernières semaines, il prit envie à notre honneur de faire un jeu, et il s'est fait rare. Ses créanciers, ou plutôt les gens dont il importait et empochait ainsi l'argent au montant de £5,000, n'ont pas trouvé ce jeu de leur goût, et les méchants se sont acharnés après le pauvre Seeley. Ils l'ont poursuivi de bout en bout et de ville en ville, et sont parvenus à le rejoindre à Hopkinton, E. U. Notre honneur a été de son devoir de continuer le jeu, et il a tenté de tirer sur ses ennemis. Mais son coup a manqué, et ceux-ci ont cru à leur tour de leur devoir de l'imiter, et l'ont blessé à la jambe. Sur ces entrefaites, les prisons sont ouvertes devant lui et il est actuellement en lieu de sûreté.

NOTAIRE.—M. Ovide Leblanc, N. P. vient d'être élu unanimement membre du bureau des Notaires de Montréal en place de M. J. Girouard, qui a résigné.

POINTE ST. CHARLES.—Il y restait, le 26, 61 malades.

DURÉE.—Les journaux de Kingston nous apprennent que les désertions continuent en cette ville parmi les troupes anglaises. Le 20 courant, 12 soldats ont encore tenté de s'enfuir, mais en voulant traverser sur la glace quatre se sont noyés, et les huit autres ont été ramenés sous escorte ainsi qu'un Américain, qu'on suppose exercer le métier de faire des sortes de sauter les soldats anglais.

ÉTATS-UNIS.—Le président des E. U. a, dit-on, mis devant le sénat un traité de paix entre les E. U. et le Mexique. Par ce traité de paix, le Rio Grande servirait de limite ; le Nouveau-Mexique et la Californie seraient cédés aux Etats-Unis, qui garderaient une garnison de 12,000 hommes à Mexico jusqu'à ce que certaines conditions stipulées soient accomplies.

MORT.—L'Honorable John Quincy Adams, ex-président des E. U. est mort mercredi à Washington à 7 heures du soir. C'était un des hommes les plus distingués qu'aient eu les Etats-Unis.

MGR. HUGHES.—Les journaux des E. U. disent que M. Bennett, éditeur du Herald de N. Y. a intenté un procès à Mgr Hughes ; il demande \$20,000 de dommages. C'est une action pour libelle. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

La prochaine malle pour l'Europe sera close à Montréal le 3 mars à 9 heures A. M.

La lettre de notre correspondant Québécois est inévitablement remise à vendredi.

Nous apprenons avec échagrin la mort de C.-E. Casgrain, écr. commissaire des travaux publics du Bas-Canada.

F. X. VALADE,  
Prés. A. J.

Nous avons assisté samedi à une lecture faite à l'Institut Canadien par M. le Dr. Leprohon ; le lecteur avait choisi, pour sujet de son travail, l'Hygiène. Le nombre de personnes qui se pressaient dans la salle montre combien le goût des soirées littéraires augmente à Montréal, et était un témoignage flatteur pour M. Leprohon. Ce monsieur a lecteur pendant environ une heure, et n'est pas demeuré au dessous de sa réputation. Il a été applaudi à plusieurs reprises ; sa lecture doit être publiée. — Samedi prochain, ce sera le tour de M. le Colonel Taché, qui a choisi pour sujet : « Pouvoirs physiques chez l'homme. » Nous n'entendons pas être prophète, mais nous pouvons dire d'avance que la salle sera trop petite pour contenir tous les auditeurs.

Nos lecteurs trouveront la suite du discours de M. Parent sur la première et la seconde pages de cette feuille ; la fin est sur la dernière page. Nos remarques au sujet du système d'éducation de M. Parent paraîtront dans les Mélanges de vendredi ou dans la feuille qui suivra.

#### NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Vendredi dernier, M. le G. V. Demers quitta cette ville où il avait été retenu quelques jours à l'hospice de St. Joseph, par un infirmité assez sérieuse, pour aller reprendre le soin de sa paroisse. Ses amis apprendront avec plaisir qu'il est beaucoup mieux, sans être pourtant parfaitement guéri.

Samedi dernier, Mgr. l'évêque de Montréal était à St. Rémi et ordonnait prêtre M. David Hercule Beaudry dans la belle Eglise paroissiale du lieu, assisté de douze prêtres, et en présence d'un nombreux concours de pieux fidèles, qui s'étaient empressés de venir assister à l'ordination, que présente l'ensemble des augustes cérémonies de l'Eglise, quand elle consacre ses ministres.

Dimanche dernier, Mgr. l'évêque de Montréal fit l'ordination d'un prêtre et d'un diacre dans l'Eglise Cathédrale, et dans les diverses communautés du diocèse. Le grand saint étant patron de tout le pays et en particulier de ce diocèse, il a paru convenable aux autorités ecclésiastiques d'introduire ici ce qui se pratique en Europe avec beaucoup de fermeur et de piété ; c'est-à-dire un mois entier d'exercices religieux à l'honneur de ce glorieux patriarche.

Pour favoriser cette salutaire dévotion, un joli tableau, fourni par M. John Donegan, et représentant St. Joseph mort entre les bras de Jésus et de Marie, sera exposé avec un reliquaire contenant des reliques de St. Ste. Famille de Jésus-Marie-Joseph, dans la cathédrale, pendant tout le mois de mai ; et une ou plusieurs lampes brûleront devant ces précieux objets. Pour ne pas empêcher les fidèles d'assister à la neuvième de St. François-Xavier, qui se fera à l'ordinaire à l'Eglise Paroissiale, depuis le 4 mars jusqu'au 12 de ce mois, il n'y aura, pour le mois de St. Joseph, aucun exercice public. Pour la même raison, l'on ne fera pas d'office de l'Archidiocèse, ni de mois pour encourager la dévotion des paroissiens, qui voudront consacrer le mois de mai à St. Joseph, comme ils consacrent le mois de mai à Marie. Il y aura toujours, au lieu de l'exposition des dits tableaux et reliquaires, quelques livres de prières sur la dévotion à St. Joseph.

#### NECROLOGIE.

Hier le 28 courant, à l'Asyle de la Providence, Sœur Olympio Guy, dite Sœur Antoine, âgée de 30 ans et quelques mois. Elle avait passé 18 mois en religion ; et, à raison de sa maladie, elle eut la permission de prononcer ses vœux le 18 janvier